



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **6 novembre 2017**

Décision n° **CP-2017-1962**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Travaux d'aménagement de voirie - Place de la République et rue Président Carnot - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 27 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 7 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Kabalo, Mme Belaziz.

Absents non excusés : Mme Frih.

Commission permanente du 6 novembre 2017**Décision n° CP-2017-1962**

commune (s) :	Lyon 2°
objet :	Travaux d'aménagement de voirie - Place de la République et rue Président Carnot - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décision de la Commission permanente n° CP-2016-1179 du 10 octobre 2016, la Métropole de Lyon a autorisé la signature du marché relatif aux travaux d'aménagement de voirie, place de la République et rue du Président Carnot avec le groupement d'entreprises solidaire GUINTOLI/SIORAT (sous-traitant : EIFFAGE - LES ASPHALTEURS REUNIS) pour un montant de 427 759 € HT, soit 513 310,80 € TTC.

Le marché n° 2016-408 a été notifié le 25 octobre 2016 avec ledit groupement.

Le présent dossier a pour objet la prise en compte de sujétions techniques imprévues nécessitant des travaux supplémentaires et, par conséquent, la notification de prix supplémentaires avec un impact en plus-value et moins-value sur les quantités réellement commandées.

I - Prise en compte des sujétions techniques imprévues générant des prix nouveaux**1° - Adaptation du chantier aux contraintes touristiques et commerciales**

Il a été nécessaire de :

- replier les installations pendant la Fête des Lumières, les fêtes de fin d'année, les soldes et le salon du SIRHA (prix nouveau (PN) 1,4) pour un prix unitaire nouveau de 1 560 € HT le forfait,
- procéder à un 2° constat d'huissier (PN 1,5) lors de la reprise des travaux, pour un prix unitaire nouveau de 650 € HT le forfait,
- mettre en place 14 glissière béton armé (GBA) afin de sécuriser l'espace piéton (PN 2,19) pour un prix unitaire nouveau de 150 € HT et pour un montant total de 2 100 € HT.

2° - Adaptation du projet aux contraintes des espaces verts pour les jardinières et les arbres en pot

Il convient de rajouter :

- la fourniture et la mise en place fourreaux en réservation sous bordures pour réseaux secs et réseaux d'arrosage (PN 3,7) pour un prix unitaire nouveau de 250 € HT le forfait et un montant total de 500 € HT,
- la fourniture et pose de 60 ml de canalisations pour alimenter les jardinières en réseau d'arrosage (PN 3,8) pour un prix nouveau unitaire de 52 € HT le ml, soit un montant total de 3 120 € HT,

- la construction de 3 regards y compris tampon en fonte pour le réseau d'arrosage (PN 3,10) pour un prix unitaire nouveau de 620 €HT, soit un montant total de 1 860 €HT,

3° - Assurer une unité d'aspect avec les pierres déjà existantes et utilisées sur la place de la République et son prolongement

Il est nécessaire de corriger la désignation des pavés granit 14*14 dont la finition flammée sur la face supérieure n'a pas été mentionnée dans le cahier des charges ainsi qu'au bordereau des prix unitaires (chapitre 4 - article 4.2 prix 4,2c, 4,2d et 4,2e), précision pourtant essentielle pour arriver à la cohérence esthétique souhaitée et assurer la sécurité des usagers, les pavés flammés engendrant une diminution de la glissance, soit :

- une plus-value au prix 4,2 du bordereau de prix pour pavés avec face flammée en lieu et place de face clivée, type Lanhelin ou similaire 14x14x10ep (cm), pose droite (PN 4,2c) au prix nouveau unitaire de 33 €HT le mètre carré, soit 590 mètres carrés et un montant total de 1 9 470 €HT,

- une plus-value au prix 4,2 du bordereau de prix pour pavés avec face flammée en lieu et place de face clivée, type Berrocal ou similaire 14x14x10ep (cm), pose droite (PN 4,2d) au prix nouveau unitaire de 36 €HT le mètre carré, soit 155 mètres carrés et un montant total de 5 580 €HT.

4° - Adaptation de la pose des pavés à des technologies innovantes et de faire de surcroît des économies

Le choix technique initial du laboratoire de la voirie a évolué au cours du chantier. De ce fait, le lit de pose des pavés a changé et la typologie des joints aussi générant 2 prix nouveaux (PN 4,2 e et 5,13), soit :

- une plus-value au prix 4,2 du bordereau de prix pour la fourniture et la mise en œuvre de joints pavés en sac mortier (PN 4,2 e) pour un prix nouveau unitaire de 10,50 €HT le mètre carré, soit 873 mètres carrés et un montant total de 9 166,50 €HT,

- un béton bitumineux de type 0/10 drainant d'une épaisseur de 5 centimètres (PN 5,13) pour un prix nouveau unitaire de 146 €HT la tonne, soit 88 tonnes et un montant total de 12 848 €HT.

Au total, l'ensemble de ces 10 prix nouveaux représentent un surcoût de 56 854,50 €HT, soit 68 225,40 €TTC.

II - Modifications des travaux générant des plus-values et moins-values

Afin de remédier aux aléas liés à tout chantier de voirie et aux modifications de travaux (modification de la structure sous pavé) certains quantitatifs/quantités ont changé générant des quantités supplémentaires, donc des plus-values mais également en réduisant ou supprimant certaines quantités générant des moins-values :

- l'augmentation des quantités sur les différents chapitres impactés génère une plus-value de 56 860,10 €HT, soit 68 232,12 €TTC,

- la diminution des quantités sur les différents chapitres impactés génère une moins-value de 92 515,10 €HT, soit -111 018,12 €TTC.

L'ensemble des modifications apportées aux différents postes induit donc *in fine* un surcoût estimé de 21 199,50 €HT, soit 25 439,40 €TTC [montant en plus-value de 113 714,60 €HT (56 854,50 + 56 860,10) et montant en moins-value de 92 515,10 €HT], ce qui porterait le montant total du marché à 448 958,50 €HT, soit 538 750,20 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 4,96 % du montant initial du marché.

Pour concrétiser ce qui précède, la conclusion d'un avenant n° 1 s'avère nécessaire.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant n° 1, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 2016-408 relatif aux travaux d'aménagement de voirie, place de la République et rue Président Carnot à Lyon 2°. Cet avenant d'un montant de 21 199,50 € HT, soit 25 439,40 € TTC, porte le montant total du marché à 448 958,50 € HT, soit 538 750,20 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 4,96 % du montant initial du marché.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée partiellement sur l'opération n° 0P06O5060, le 11 septembre 2017 pour la somme de 5 565 000 € TTC en dépenses en 2017 à la charge du budget principal.

4° - Le montant total à payer en 2017 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 23151 - fonction 844 - opération n° 0P06O5060.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2017.